

N° 6619²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre
2007 concernant la participation du Luxembourg à la Force de
l'OTAN au Kosovo**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(14.11.2013)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 24 septembre 2013 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal vise à prolonger la participation du Luxembourg à la Force de l'OTAN au Kosovo jusqu'au 15 novembre 2015 avec un maximum de 26 membres de l'Armée luxembourgeoise.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 9 septembre 2013.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 22 octobre 2013 et approuve quant au fond le projet de règlement grand-ducal. En ce qui concerne la forme, il fait remarquer que les références, tant au niveau de l'intitulé comme au niveau du dispositif, doivent viser le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2007 et non celui, modifié, du 17 novembre 2011.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte tout en demandant l'inclusion des propositions de forme du Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 14 novembre 2013

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Anne BRASSEUR

